

BOUCHES DU RHÔNE



4 42 57 80 09

Brigade de gendarmerie de Rognac

2 Boulevard Jean Jaurès
3340 ROGNAC

4 42 87 00 10

Brigade de gendarmerie de Roque-d'Anthéron

3 Avenue des Alpillès
3640 LA ROQUE D
ANTHERON

4 42 50 47 17

Brigade de gendarmerie de Roquevaire

2 Clavier
3360 ROQUEVAIRE

4 42 04 20 20

Brigade de gendarmerie de Rousset

10 Quartier le Jas

13790 ROUSSET

04 42 29 00 03

Brigade de gendarmerie de Saint-Martin-de-Crau

2 Rue de la Laure 13310 ST
MARTIN DE CRAU

04 90 47 25 11

Brigade de gendarmerie de Saint-Rémy-de-Provence

Avenue du Maréchal Koenig
13210 ST REMY DE
PROVENCE

04 90 92 00 47

Brigade de gendarmerie de Saintes-Maries-de-la-Mer

3 Avenue d'Arles 13460
SAINTES MARIES DE LA MER

04 90 97 80 04

Brigade de gendarmerie de Septèmes-les-Vallons

Chemin Vallon de la Rougière

13240 SEPTÈMES LES

VALLONS

04 91 51 06 15

Brigade de gendarmerie de Trets

52 Avenue mirabeau

13530 TRET

04 42 29 20 09

Brigade de gendarmerie de Velaux

1 Avenue Antoinette de Beaucaire

13880 VELAUX

04 42 34 70 80

Brigade de gendarmerie de Venelles

13 Rue de la Bergerie

13770 VENELLES

04 42 54 25 70

ADMS

Association nationale des métiers de la sécurité

L'association Nationale des Métiers de la Sécurité "A.D.M.S." a été créée en 1999 avec pour vocation de professionnaliser et de promouvoir les métiers de la sécurité. Son principal objectif est de défendre l'intérêt des PME et plus particulièrement celui de ses adhérents et de répondre à leurs préoccupations, quelles que soient leurs activités : Surveillance électronique ou/et Surveillance humaine. Ses actions se manifestent notamment par les conseils et assistance : commission assurance juridique, participation comités de certification AFNOR/APSAD etc... mais aussi par les échanges qu'elle assure entre professionnels de la sécurité et les organismes publics ou privés. Elle regroupe une centaine d'entreprises, principalement des PME. Pour être adhérent, l'entreprise doit signer la charte de déontologie de l'A.D.M.S.

L'A.D.M.S. a été la première organisation professionnelle à effectuer des démarches auprès des pouvoirs publics, pour attirer leur attention quant aux pratiques illicites de certaines entreprises. Cette première démarche auprès de la DILTI en 2005 a conduit à la signature d'une convention nationale de partenariat pour la lutte contre le travail illégal en mars 2007. Cette convention a été réactualisée, le cadre législatif et réglementaire ayant beaucoup évolué. Cette nouvelle convention a été signée le 12 décembre 2012 dans les bureaux de la direction générale du travail rassemblant toutes les instances concernées pour lutter contre les différentes formes de travail illégal. L'A.D.M.S. a participé également à une convention de partenariat avec l'Urssaf "ILE DE FRANCE" qui doit être signée prochainement. Sans relâcher ses efforts, l'A.D.M.S. a participé également à l'élaboration de la charte de bonnes pratiques en matière d'achats de la sécurité privée signée le 10 septembre 2013.

Belcodène, le 15 septembre 2014

Danièle MESLIER
Déléguée Générale

7, Lotissement l'Albinos - 13720 BELCODÈNE
Tél. 04 86 18 48 40 - 04 42 08 33 95 - Fax. 04 42 04 61 01
adms.adms@sfr.fr - www.adms.net

REPertoire ADMINISTRATIF

DU MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR 257